

Quartier Basso Cambo - Place E. Bouillières - Cession à la société Icade promotions, avenant pour différé de paiement

Immobilier et Bâtiments
21-0230

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 18 octobre 2019, notre Assemblée a décidé de céder, suite à un appel par soumission cachetée, un terrain situé à Basso Cambo ainsi que le 6^{ème} étage d'un parking contigu, à la Société Icade promotions.

L'opération projetée consiste en la construction d'un immeuble de bureaux d'une surface de plancher de 4 762 m² en R+8 ainsi que l'acquisition du 6^{ème} étage du parking silo contigu construit par Tisseo.

Cependant, en raison de la crise sanitaire Covid 19 et des difficultés de commercialisation, Icade promotions est revenue vers la mairie de Toulouse afin d'obtenir un différé de paiement.

Il est donc proposé de signer un avenant au compromis de vente, conformément à l'accord validé par notre Assemblée en 2019, afin d'accorder un différé de paiement jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce différé de paiement porte sur l'intégralité du prix d'acquisition d'un montant de 2 315 400 € HT.

Il est précisé que l'ensemble des frais liés à ces actes ainsi que les suivants sera intégralement supporté financièrement par Icade promotions (y compris les frais d'actes entre la mairie de Toulouse et Tisseo pour l'acquisition du 6^{ème} étage).

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de prendre la délibération suivante :

Article 1: Dans le cadre de la vente par soumission cachetée de la cession d'un terrain et du 6^{ème} étage du parking silo de Basso Cambo, le Conseil Municipal accepte d'octroyer un différé de paiement d'une valeur de 2 315 400 € HT à la Société Icade promotions jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2: Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents en relation avec cette autorisation.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué

Sacha BRIAND